Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20191114-2019 341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-341

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Madame Alexandra HUGO pour remplir cette fonction.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20191114-2019\_342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-342

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme LASSUS), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019 <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

054-215403296-20191114-2019\_343-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-343

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# OBJET: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », reprit dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue-t-il sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée pour les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront en termes de moyens financiers.

Monsieur le Maire fera ainsi une présentation au Conseil Municipal des grandes orientations du budget primitif 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire dûment adressé à chaque conseiller municipal dans le cadre de sa convocation à l'assemblée délibérante du jeudi 14 novembre 2019 à 20 heures.

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 modifié,

Vu la Circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

### Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI),

- prend acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération,
- valide les orientations budgétaires 2020 telles que définies dans le rapport d'orientation budgétaire,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-344

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: FINANCES – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Depuis 2018, la Ville de LUNEVILLE réalise des travaux par l'intermédiaire d'établissements publics, à savoir

- l'EPARECA pour le cinéma « CINELUN' »,
- la CCTLB pour la réalisation du square Simone et Antoine VEIL.

Ces établissements publics sont rémunérés par la Ville par le versement de subventions d'équipement (compte 204).

Au vu de l'article L.2321-2-28° DU C.G.C.T., la collectivité se doit d'amortir ces subventions d'équipement versées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer une durée d'amortissement pour chacun des sites :

- pour la subvention d'équipement versée à EPARECA : 40 ans, pour un montant total de 3 082 996 € (2 361 695 € + 600 000 € + 121 301 €)
- pour la subvention d'équipement versée à la CCTLB : 30 ans, estimée à 211 000 €

# Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'amortir sur 40 ans la subvention d'équipement versée à l'EPARECA,
- décide d'amortir sur 30 ans la subvention d'équipement versée à la CCTLB,
- précise que l'amortissement de ces subventions débutera en 2021.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-345

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

OBJET: FINANCES - BUDGET LOCATIONS - INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS

EXERCICE 2019
RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Compte tenu d'une régularisation du loyer du GRETA aux Faïenceries, il y a lieu de procéder aux inscriptions de crédits suivantes :

- Dépense : Annulation de Titres sur exercice 2018 : Nature 673 Env. 10201 + 4 907,96 € H-T - Recette : Loyer sur exercice 2019 : Nature 752 Env. 13 + 4 907,96 € H-T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte la décision modificative concernant les inscriptions de crédits de l'exercice 2019 du budget LOCATIONS :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403296-20191114-2019\_346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-346

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAJENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: FINANCES - SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2020 RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Afin d'équilibrer le budget de l'Eau pour 2020, il convient de reconduire le montant de la surtaxe communale sur l'eau potable à :

- 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois
- 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstention</u> : M. BAUCHE), Après avis de sa Commission des Finances,

- fixe pour l'année 2020 le montant de la surtaxe sur l'eau à
  - 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois
  - 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées
- précise que la recette sera imputée sur la nature 70128 enveloppe 1100 au B.P. 2020 pour un montant total estimé de 415.000 €.



054-215403296-20191114-2019\_347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-347

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

OBJET: FINANCES - DON - EXPOSITION « VOLTAIRE CHEZ LUI » RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE accueillera au sein de l'Espace Muséal de l'Hôtel Abbatial une nouvelle exposition sur Voltaire du 14 décembre 2019 au 20 avril 2020.

Sous le titre générique « Voltaire chez lui », la présente exposition permet d'identifier, quand elles existent encore, les traces des lieux où vécut le philosophe, et nous pose sans cesse cette question : Voltaire a-t-il jamais vécu vraiment chez lui ?

Exposition présentée par le Centre des monuments nationaux, en partenariat avec le Centre international d'étude du XVIIIe siècle Ferney-Voltaire, avec le soutien de la Ville de Ferney-Voltaire, et la Ville de LUNE-VILLE et son chargé de conservation Jean-Louis JANIN DAVIET.

Afin de pouvoir financer cet événement, différents partenaires potentiels, dont la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne Ardennes, ont été sollicités. Cette dernière a donné une suite favorable à notre demande et souhaite nous verser la somme de 3 000 € TTC, sous la forme d'un don.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à recevoir un don de 3 000 € TTC de la part de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne Ardennes destiné au financement de l'exposition « Voltaire chez lui »,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-348

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIRQUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

OBJET: FINANCES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « ACTION CONTRE LA FAIM » ET AU « SECOURS POPULAIRE »

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

L'association « Action contre la faim » a organisé les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2019 deux représentations du spectacle « Emilie Jolie » au Théâtre de LUNEVILLE. A ce titre, il convient de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 268 € à l'association en question.

De plus, une subvention exceptionnelle de 200 € sera également versée à l'association « Secours populaire ».

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de
- . 2 268 € à l'association « Action contre la faim »
- . 200 € à l'association « Secours populaire »
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2019, nature 6574, enveloppe 23161.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-349

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la prés ente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: ASALP- VERSEMENT DE SUBVENTION - ASSOCIATION BAZ'ART DES MOTS RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

L'association BAZ'ART DES MOTS organise les 23 et 24 novembre 2019 le festival « BAZ'ART DES CONTES » au sein duquel interviendront, notamment, quelques élèves des écoles DEMANGEOT, RENE HABY et NOTRE-DAME.

A cet effet, l'association BAZ'ART DES MOTS sollicite une subvention financière auprès de la ville pour contribuer au bon déroulement de ce festival.

Le budget prévisionnel de cette animation est de 9 600 €.

Il est donc proposé de verser à l'association BAZ'ART DES MOTS une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser à l'association BAZ'ART DES MOTS une subvention exceptionnelle de 500 €,

- précise que la dépense est prévue au budget 2019, nature 6574, fonction 213, enveloppe 23150.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-350

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u> : RESERVE D'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION - CINEMA DE LUNEVILLE RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre des travaux de requalification du cinéma de LUNEVILLE, il convient de solliciter les partenaires financiers pour la mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales dont le coût a été estimé par l'EPARECA à 51 081 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

	Montant €	
Ville	30 649 €	
Agence de l'Eau	10 216 €	
Etat	10 216 €	

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise Monsieur le Maire à demander aux partenaires financiers les subventions au taux maximum.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-351

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE AU CINEMA RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE est étroitement associée au monde des arts et de la culture. Elle soutient la création et la diffusion artistique depuis de nombreuses années.

Elle a souhaité mettre en œuvre un certain nombre d'actions constituant une véritable politique municipale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, en témoigne la reconstruction du cinéma placé en centre-ancien.

LE CINÉMA EST LA SORTIE CULTURELLE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS: 67,8% de la population âgée de 3 ans et plus s'est rendue dans les salles obscures en 2017, soit 42,5 millions d'individus. 94,1% des internautes français ont déclaré être satisfaits de leur sortie au cinéma, selon l'IFOP. Le secteur bénéficie d'un cadre remarquable et d'un accompagnement des pouvoirs publics depuis 70 ans.

La France dispose du parc de salles le plus important du continent avec 5 843 écrans dans 2 045 établissements en 2016. 1 659 communes et 929 unités urbaines sont équipées d'au moins un cinéma. Près de 70 % de la population dispose ainsi d'un cinéma dans son unité urbaine. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7e art auprès du plus grand nombre. Il est ainsi le principal contributeur économique de la filière.

Dans cette perspective, la Ville de LUNEVILLE souhaite favoriser les actions de transmission et d'éducation en direction de tous les publics. Ainsi, la collectivité entend accompagner le développement de l'activité cinématographique en incitant la société publique locale CINELUN' à adopter une politique tarifaire avantageuse pour tous les publics.

Aussi, Monsieur le Maire proposera-t-il au conseil municipal le versement d'une subvention de 90 000 euros au titre de l'exercice comptable 2019 pour favoriser cette politique incitative.

De ce fait, il y a lieu d'inscrire les crédits par la décision modificative suivante

_	Rémunération Personnel Espaces V	erts - Nature 64111	Env. 1748	- 40 000 €
-	Rémunération Personnel Scolaire	- Nature 64111	Env. 1432	- 50 000 €
-	Subv. SPL CINE LUN'	- Nature 6574	Env. 26545	+ 90 000 €

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide le versement d'une subvention de 90 000 euros au titre de l'exercice comptable 2019 pour favoriser cette politique incitative à la SPL CINE LUN'.
- Adopte la décision modificative suivante, sur l'exercice 2019 du budget principal

-	Rémunération Personnel Espaces V	erts - Nature 64111	Env. 1748	- 40 000 €
-	Rémunération Personnel Scolaire	- Nature 64111	Env. 1432	- 50 000 €
-	Subv. SPL CINE LUN'	- Nature 6574	Env. 26545	+ 90 000 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20191114-2019\_352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-352

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE RAPPORTEUR: M. TALLOT

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'école de musique dont le projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école de musique dont le projet est joint en annexe.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-353

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

**OBJET: AFFAIRES CULTUELLES - INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES** 

**COMMUNALES – ANNEE 2019** 

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de fixer, annuellement, l'indemnité allouée aux prêtres des églises communales assurant effectivement le gardiennage de ces églises.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer cette indemnité, pour l'année 2019, à 474,22 € par prêtre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- fixe, pour l'année 2019, l'indemnité pour le gardiennage des églises communales (Saint-Léopold, Saint-Jacques et Saint-Maur) à 474,22 € par prêtre,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019, nature 6282, fonction 324, enveloppe 3797 pour un montant total de 1 422,66 €.



054-215403296-20191114-2019 354-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-354

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: LA MERIDIENNE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RAPPORTEUR: M. TALLOT

L'agent d'entretien, Mme Ghislaine CUENIN, agent municipal ayant été mis à la disposition de la Régie par la Ville de LUNEVILLE depuis janvier 2012, a demandé une fin de mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

La Ville de LUNEVILLE étant dans l'incapacité de mettre un autre agent à disposition, la Méridienne aura donc à sa charge directe l'entretien du bâtiment, soit par une embauche directe soit par une prestation de services. Elle a, à ce titre, autorisé la signature de l'avenant en question, lors de la tenue de son Conseil d'Administration le 2 octobre dernier.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, cijoint.

### Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens joint à la présente délibération.



054-215403296-20191114-2019 355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-355

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

OBJET: AVENANT A LA CONVENTION DE VENTE D'EAU AUX COMMUNES DE CHANTEHEUX, CROISMARE, MONCEL-LES-LUNEVILLE, REHAINVILLER et le SIAEP D'EINVILLE AU

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

L'exploitation du service d'eau potable de la Ville de LUNEVILLE a été confiée en 2009 à Veolia Eau via un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans qui arrivait donc à échéance au 31 décembre 2019.

Afin de mener sereinement les procédures de mise en concurrence pour la délégation de son Service Public, la Ville de LUNEVILLE a signé un avenant au contrat de concession actuel afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2020.

Aussi, il convient de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 les conventions de vente d'eau en gros aux communes de CHANTEHEUX, CROISMARE, MONCEL-LES-LUNEVILLE, REHAINVILLER et le SIAEP D'EINVILLE AU JARD, reprenant les conditions tarifaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer les conventions avec les communes de CHANTEHEUX, CROISMARE, MONCEL-LES-LUNEVILLE, REHAINVILLER et le syndicat SIAEP d'EINVILLE AU JARD ainsi que tout document relatif à cette affaire.



054-215403296-20191114-2019 356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-356

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# OBJET: POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LUNEVILLE PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES RAPPORTEUR: M. LEFEUVRE

À l'issue d'une démarche, démarrée le 14 novembre 2017 à Tourcoing, visant à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville, le Prédisent de la République a indiqué, le 22 mai 2018, les objectifs principaux de la politique à mener en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

La feuille de route qui en résulte, adoptée en Conseil des Ministres le 18 juillet 2018 s'articule autour de 5 programmes thématiques : Sécurité, Éducation, Emploi, Logement et Lien social. Ils ont été traduits en 40 mesures.

Les contrats de ville ont dès lors été prolongés par la loi de finances pour 2019 jusque fin 2022, en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers qui se déploient sur la durée du quinquennat.

La rénovation des contrats de ville souhaitée dans ce cadre doit donner lieu à la définition d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures adoptées par l'État et les engagements partenariaux pris en particulier avec les collectivités (dans l'esprit du Pacte de Dijon) et les entreprises (via le PaQte - pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) ; sachant qu'il est également attendu que ce protocole tienne compte du contexte spécifique à chaque territoire.

Dans le cadre de la démarche initiée par la commune de Lunéville, le protocole va permettre de clarifier, prioriser et de réorienter le contrat sur la base des éléments découlant de l'évaluation participative à miparcours qui s'est déroulée de novembre 2018 à mai 2019.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques qui permettra de prolonger le contrat de Ville de Lunéville de deux années supplémentaires jusqu'en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances.

- autorise le Maire à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403296-20191114-2019--357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-357

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: FETES ET MANIFESTATIONS - PRESTATION DE L'ENSEMBLE MUSAIK RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Le 11 novembre 2019 sera commémoré le 101 em anniversaire de la signature de l'Armistice.

L'association ENSEMBLE MUZAIK participe à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui aura lieu le lundi 11 novembre 2019 à 10h20 au Monument aux morts, parc des Bosquets.

En raison de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- décide d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'association ENSEMBLE MUSAIK.
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.



054-215403296-20191114-2019 358-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-358

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

**OBJET: FETES ET MANIFESTATIONS - MARCHE DE NOEL 2019** 

**RAPPORTEUR: Mme VIROUX** 

Pour célébrer la période hivernale et les fêtes de fin d'année, la Ville de Lunéville organise son marché de Noël du 6 décembre 2019 au 5 janvier 2020, Place Léopold.

Tout d'abord, comme depuis de nombreuses années, une patinoire sera installée et gérer par l'association SKI CLUB DE LUNEVILLE.

Elle proposera des créneaux horaires destinées aux enfants des écoles de Lunéville, des horaires d'ouvertures au public et des locations de patins à glace aux usagers moyennant un prix de deux euros.

Aussi, le club tiendra un chalet proposant différentes boissons et collations.

Un manège à destination des enfants sera également mis en place à proximité de la patinoire.

Le tout sera entouré d'une dizaine de chalets.

Ensuite, concernant les chalets, dans le but de promouvoir le marché de Noël et de soutenir les différents professionnels, le tarif de mise à disposition est proposé à hauteur de cinquante euros, pour toute la période.

Enfin. le programme des diverses animations est détaillé comme suit :

Le vendredi 6 décembre 2019 :

- verre de l'amitié sur le Marché de Noël
- Chorale (à définir)
- Arrivée du Père Noël

Le samedi 7 décembre 2019 :

- Présence de 2 mascottes Reine des Neiges - MAGIC'ANIM

Le dimanche 8 décembre 2019 :

- Le Marché de Noël verra passer le défilé de la Saint Nicolas

Le mercredi 11 décembre 2019 :

- stand de maquillage pour les enfants (produits bio) - MAGIC'ANIM

Le samedi 14 décembre 2019 :

- Stand Photos du Père Noël MAGIC'ANIM
- maquilleuse pour enfants stand offert par MACDONALD'S LUNEVILLE
- fanfare ROBY SPECTACLES

Le dimanche 15 décembre 2019 :

- animation proposée par le service Patrimoine de la Ville de Lunéville en partenariat avec l'association YUTOPIA (à définir)

Le mercredi 18 décembre 2019 :

- Atelier sculpture sur ballons pour enfants MAGIC'ANIM
- Atelier dessins au Père Noël MAGIC'ANIM

Le samedi 21 décembre 2019 :

- stand photos du Père Noël MAGIC'ANIM
- Tatouages éphémères pour enfants MAGIC'ANIM
- fanfare ROBY SPECTACLES
- Déambulation d'échassiers et jongleur BALLES ET ARTS

Le dimanche 22 décembre 2019 :

- stand photos du Père Noël MAGIC'ANIM
- Karaoké de Noël MAGIC'ANIM

S'ajoutent à ces animations, des apéros-concerts les week-ends des 13-14-15 et 20-21 décembre animés par des chorales ou autres ensembles musicaux de Lunéville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Animation,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- précise que l'ensemble des manifestations du marché de Noël s'élèvera à un montant maximum de 10 000,00 € comprenant cachets, location de matériel, défraiements des artistes...,
- précise que les crédits figurent au budget 2019.



054-215403296-20191114-2019 359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-359

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SKI CLUB DE LUNEVILLE RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre des festivités de Noël, une patinoire sera installée place Léopold en fin d'année.

Afin de pouvoir y accueillir gratuitement des groupes d'enfants scolarisés à Lunéville du 9 au 20 décembre, des encadrants possédant l'agrément de l'Éducation Nationale doivent être présents.

L'association Ski Club de Lunéville assurera cet encadrement et accueillera les classes en complément de l'intervention de l'éducateur sportif municipal.

En contrepartie de l'investissement des bénévoles, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- décide d'attribuer 500 € au Ski Club de Lunéville.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20191114-2019\_360-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-360

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTION - LUNEVILLE ATHLETIC CLUB RAPPORTEUR: M. BARDOT

Le club d'athlétisme de Lunéville organisera au stade Fenal, le samedi 7 décembre 2019 son cross annuel, qui regroupera 350 athlètes jeunes et adultes.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 4 050 €.

La Commission propose une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer 250 € au Luneville Athletic Club.
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-361

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS - SECTIONS SPORTIVES RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre du développement de la pratique sportive à Lunéville, la Ville a souhaité soutenir le fonctionnement des sections sportives en versant une subvention d'un montant de 500 € par section, à laquelle s'additionne 20 € par élève inscrit.

Pour l'année scolaire 2019-2020, trois sections sont ouvertes et fonctionnent :

- deux sections au collège Ernest BICHAT, accueillant respectivement, 20 élèves en football et 17 élèves en natation de la 6ème à la 3ème,
- une section sportive handball au collège Charles GUERIN en partenariat avec le Sporting Club Lunéville qui accueille 19 élèves de 6ème et 5ème.

La commission propose d'attribuer 880 € au Sporting Club Lunéville, 900 € au FC Lunéville et 840 € au Nautique Club Lunéville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANDRO ne prend pas part au vote), Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- décide d'attribuer :
  - 880 € au Sporting Club Handball,
  - 900 € au FC Lunéville,
  - 840 € au Nautique Club Lunévillois.
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.



054-215403296-20191114-2019 362-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-362

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS - CLUBS SPORTIFS LUNEVILLOIS RAPPORTEUR: M. BARDOT

#### A - PARTICIPATION FRAIS DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, il est proposé d'attribuer une subvention aux clubs ci-dessous mentionnés :

#### - AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE

Pour la participation de six athlètes aux Championnats de France Sport Adapté à BOLBEC et 1 pongiste à ORVAULT

il est proposé d'attribuer une subvention de 227 €.

#### - LORRAINE GYMNASTIQUE

Pour la participation de quatorze athlètes aux Championnats de France Team Gym à COGNAC et 5 gymnastes à SAINT CYR SUR LOIRE.

il est proposé d'attribuer une subvention de 798 €.

#### - CENTRE EQUESTRE LA GALOPADE

Pour la participation :

- d'une équipe de Horse Ball aux Championnats de France à JARDY,
- de deux équipes de Horse Ball aux Championnats de France au CLUGNY,

- de six équipes de Horse Ball aux Championnats de France à LAMOTTE BEUVRON,
- de quatre individuels CSO aux Championnats de France à LAMOTTE BEUVRON, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 088 €.

#### - CARACHE LUNEVILLOISE

Pour la participation de deux pêcheurs aux Championnats de France à SAINT GEMMES SUR LOIRE et MARENNES.

il est proposé d'attribuer une subvention de 60 €.

#### - SPORTS ORIENTATION LUNEVILLE

Pour la participation de soixante athlètes aux Championnats de France à CHATEAU ARNOUX, AILLONS MARGERIAZ, VILLERS LES NANCY et GERARDMER il est proposé d'attribuer une subvention de 722 €.

#### - NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS

Pour la participation de dix nageurs aux Championnats de France à DUNKERQUE, CHALONS SUR SAONE et TARBES

il est proposé d'attribuer une subvention de 255 €.

#### - HANDISPORT LUNEVILLE

Pour la participation de onze athlètes aux Championnats de France à CALAIS, REIMS, AURILLAC, THIONVILLE et SARTROUVILLE,

il est proposé d'attribuer une subvention de 335 €.

#### - JUDO CLUB LUNEVILLE

Pour la participation de sept judokas aux Championnats de France minimes, cadets et seniors à CEYRAT et VILLEBON SUR YVETTE,

il est proposé d'attribuer une subvention de 168 €

# - LUNEVILLE BASEBALL SOFTBALL ASSOCIATION

Pour la participation de trois équipes (sénior, 12U et 10U) aux Championnats de France MONTIGNY LE BRETONNEUX, METZ et NEVERS,

il est proposé d'attribuer une subvention de 347 €

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 15 octobre 2019

#### B - FORMATION D'ÉDUCATEURS ET DE JUGES ARBITRES

- ► FORMATION ARBITRAGES, ÉDUCATEURS FÉDÉRAUX
- 303 € à La Lorraine Gymnastique Lunéville pour six formations,
- 75 € au Football Club Lunéville pour une formation,
- 75 € à l'Amicale Lunévilloise de Tennis de Table pour une formation,
- 225 € au Ski Club Luneville pour trois formations,
- 900 € au Nautique Club Lunévillois pour neuf formations,
- 285 € à Antivol Escalade Lunéville pour cinq formations,
- 125 € au Lunéville Athlétic Club pour trois formations.

#### ► CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- 150 € à l'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 15 octobre 2019.

### C - PRIMES DE MONTÉE

- 500 € à la Galopade pour la montée de l'équipe senior femme en pro féminine

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 15 octobre 2019.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne prend pas part au vote), Après avis de sa Commission Jeunesse et Sports,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

<u>Bénéficiaires</u>	Déplacements Championnats de France	Frais de Formation	Prime de montée	Subvention à verser à l'association
Amicale Lunévilloise de Tennis de Table	227,00€	75,00 €	2	302,00€
Lorraine Gymnastique Lunéville	798,00 €	303,00 €		<u>1 101,00 €</u>
La Galopade	1 088,00 €		500,00€	1 588,00 €
Carache Lunévilloise	60,00€			60,00€
Sport Orientation Lunéville	722,00 €			<u>722,00 €</u>
Nautique Club Lunévillois	255,00€	900,00€		1 155,00 €
Handisport Lunéville	335,00 €			335,00 €
Football Club Lunéville		75,00€		<u>75,00 €</u>
Lunéville Athletic Club		125,00€		125,00 €
Ski Club Lunéville		225,00€		225,00 €
Lunéville Baseball- Softball Association	347,00 €			347,00 €
Judo Club Lunéville	168,00€			168,00€
Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise		150,00 €		150,00 €
Antivol Escalade Lunéville		285,00 €		285,00 €
TOTAUX	4 000,00 €	2 138,00 €	500,00 €	6 638,00 €

<sup>-</sup> précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.



054-215403296-20191114-2019 363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-363

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL - ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE BAILLY <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

La société IMMOBILIERE BAILLY est propriétaire de plusieurs terrains sur lesquels est implantée la concession PEUGEOT au 18 rue de la Pologne à Lunéville.

Sur l'une d'elle, la parcelle cadastrée section ZA n°199, a été édifiée par les services de la commune une prise d'eau sur la Meurthe.

Par ailleurs, la Ville est propriétaire dans ce secteur d'une parcelle cadastrée section AY n°171 et le parking de cette concession automobile a été aménagé partiellement sur ce terrain communal.

Il convient donc désormais de régulariser cette situation. Pour des raisons de mise en sécurité et de facilité d'entretien de la prise d'eau, la Ville de Lunéville a proposé à la société IMMOBILIERE BAILLY d'acquérir la partie des parcelles situées à l'arrière de la clôture délimitant le parking de la concession en échange du terrain communal sur lequel est aménagé une partie du parking.

Mme SABATER, géomètre-expert à Lunéville, a établi le 15 octobre 2018 un document de division parcellaire permettant de délimiter avec exactitude les terrains à échanger.

### Il en résulte l'échange suivant :

F	arcelles	cédées à la Ville de Lune	éville		Pa	rcelle cé	dée à Immobilière	Bailly	
			Contenance			N1 (		Contenance	
Section	Numéro	Adresse	а	ca	Section	Numéro	Adresse	a	ca
ZA	254	Les Grandes Saussaies	11	21	AY 317				
ZA	256	Les Grandes Saussaies	1	24		317	Rue de la Pologne	1	05
ZA	257	Les Grandes Saussaies		45	Ai	317			0.5
ZA	259	Les Grandes Saussaies	18	72					
		TOTAL	31	62		то	TAL	1	05

Dans son avis daté du 8 octobre 2019, les services des Domaines ont estimé la valeur vénale de ces terrains à 2,50 € le m². En effet, ils ne sont ni constructibles ni aménageables car situés dans le périmètre des plans des surfaces submersibles de la Meurthe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'échange de la parcelle cadastrée section AY n° 317, sise rue de la Pologne, propriété de la commune, avec les parcelles cadastrées section ZA n°254; 256, 257 et 259 sises lieu-dit Les Grandes Saussaies, propriétés de la société IMMOBILIERE BAILLY en complément d'une soulte due par la Ville de Lunéville de 7 642,50 € hors droits et taxes.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'échange de la parcelle cadastrée section AY n° 317, sise rue de la Pologne, propriété de la commune, avec les parcelles cadastrées section ZA n°254, 256, 257 et 259 sises lieu-dit Les Grandes Saussaies, propriétés de la société IMMOBILIERE BAILLY en complément d'une soulte due par la Ville de Lunéville de 7 642,50 € hors droits et taxes ;
- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, nature 2111, enveloppe 11892;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-364

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

<u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL - ECHANGE DE TERRAINS AVEC L'OPH <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

A la suite des opérations de renouvellement urbain opérées sur le quartier Niederbronn-Zola, la Ville et l'OPH ont convenu d'un découpage foncier permettant de définir les espaces ayant vocation à entrer dans le domaine public communal et les espaces faisant partie du domaine privé de l'OPH.

Mme SABATER, géomètre-expert à Lunéville, a établi les 23 et 25 juillet 2019 deux documents de division parcellaire permettant de délimiter avec exactitude les terrains à échanger.

Il en résulte l'échange suivant :

Parce	elles cédées	à la Vil	le	Parc	elles cédée	s à l'OP	Н
Section		Contenance			N. C.	Contenance	
	Numéro	а	ca	Section	Numéro	a	ca
AY	322	54	48	AH	583	18	16
AY	332		21	AY	323	38	62
AY	337	1	03	AY	324	5	06

Superficie échangée		12 9	76 m²	Superficie	échangée	12 2	257 m²
E II I I I		14.17		AY	404	1	35
				AY	402	2	00
C. A. Y			17/67	AY	399		62
				AY	365		40
	146 00			AY	364		1
	E STORE		1 1 1 1 1	AY	361		23
				AY	360		13
		in F		AY	359		5
AY	398		25	AY	358		6
AY	397		30	AY	357		7
AY	396		10	AY	356		29
AY	395		11	AY	355	1	90
AY	394		8	AY	353	7	03
AY	393	1	44	AY	352		98
AY	392		5	AY	351		11
AY	391		8	AY	350	1	82
AY	390	30	57	AY	349		35
AY	389	1	32	AY	348	8	56
AY	388		42	AY	346	3	53
AY	382		1	AY	345		11
AY	380	1	86	AY	344		25
AY	379	31	44	AY	343	4	73
AY	378		25	AY	341	3	06
AY	375		43	AY	340	1	94
AY	374		33	AY	338	12	69
AY	372	2	46	AY	333	4	70
AY	371		16	AY	330	3	67
AY	370		20	AY	327		2
AY	368	2	05	AY	326		5

S'agissant d'une régularisation foncière de terrains déjà aménagés et de superficies équivalentes, la Ville et l'OPH ont convenu de les échanger sans soulte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'échange sans soulte des parcelles cadastrées section AY n° 322, 332, 337, 367, 368, 370, 371, 372, 374, 375, 378, 379, 380, 382, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397 et 398, propriétés de l'OPH de Lunéville, avec les parcelles cadastrées section AH n°583 et AY n° 323, 324, 325, 326, 327, 330, 333, 338, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 364, 365, 399, 402 et 404, propriétés de la Ville de Lunéville.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'échange sans soulte des parcelles énumérées dans le tableau ci-dessus, propriétés de la Ville de LUNEVILLE,
- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



054-215403296-20191114-2019-365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-365

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# **SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. M. LEFEUVRE, Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>EAIENT EXCUSES</u>: M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme PAILLARD), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS: Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 novembre 2019.

# <u>OBJET</u>: AMENAGEMENT URBAIN -- APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Il s'agit de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme. Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) au niveau local.

Les cartes de bruit de la commune de Lunéville ont été approuvées par le préfet en date du 08/09/2014. Elles concernent les voies communales VC0003 (rue Castra, rue de la République et rue du Général Chanzy) et VC0004 (rue Ste Anne) et permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations.

Le PPBE s'inscrit dans la continuité de l'élaboration des cartes de bruit. Il consiste à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit jugés excessifs et à préserver d'éventuelles zones de calme. Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

Des efforts entrepris par la commune pour réduire les nuisances occasionnées par les sources de bruit affectant le territoire communal ont été engagés bien avant l'instauration du présent PPBE. L'article R572-8 du code de l'environnement prévoit que le PPBE recense toutes les mesures visant à prévenir ou à réduire le bruit dans l'environnement réalisées ou en cours de réalisation.

• Actions réalisées sur la VC0003, rue de la République

• Réfection complète de la chaussée en enrobé et des trottoirs en pavés granitiques,

• Mise en place d'une zone 30km/h avec la mise en création de plateaux surélevés aux carrefours Germain Charier/Hargaut et Banaudon/Cyfflé, ainsi qu'en aval de la place de la 2ème Division de Cavalerie,

• Mise en sens unique de la rue

- Actions réalisées sur la VC0004, rue Ste Anne
- Travaux de réfection du tapis d'enrobé 0/10 :
  - tronçon entre rue des Hours et rue de Viller en 2010,
  - tronçon entre rue Duval et rue des Hours en 2011.

• tronçon entre rue Duval et rue Pompidou en 2012.

- Mise en place d'une zone 30km/h avec ralentisseurs et plateaux surélevés entre la rue Béatriset et la rue de Viller.
- Suppression des feux tricolores et aménagement d'un giratoire entre la rue Sainte Anne et la rue de Gerbéviller fluidifiant la circulation.

Conformément à l'article L.572-8 du Code de l'environnement, le présent PPBE a été mis à la consultation du public du 17 juillet au 17 septembre 2019. Le projet était consultable sur le site Internet de la commune (www.luneville.fr) ou directement en mairie. Les citoyens disposaient d'un accès aux cartes de bruit et d'un registre papier pour consigner leurs remarques.

Un avis faisant connaître les dates et les conditions de mise à disposition du public a été publié sur le site internet de la commune et sur les panneaux d'affichage réglementaire de l'Hôtel de Ville.

La consultation n'a fait l'objet d'aucun avis. Le PPBE soumis à la consultation a donc été conservé pour établir la version finale.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Lunéville.

Vu la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'absence de remarques formulées au cours de la consultation du public qui s'est déroulée du 17 juillet au 17 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- arrête et approuve le plan de prévention du bruit dans l'environnement annexé à la présente

